



Actes de la 57^e session ministérielle



Gabon, Libreville, Avril 2016

Table des matières

Préface et/ou dédicace, remerciement

Introduction

Rapport des réunions

- Rapport de la réunion de la commission administrative et financière
- Rapport de la réunion des correspondants nationaux
- Rapport de la réunion du Bureau
- Rapport de la réunion de la conférence ministérielle
 - RELEVÉ DE DÉCISIONS ET DE RECOMMANDATIONS 56ème SESSION MINISTÉRIELLE DE LA CONFEMEN
 - NOTE D'ORIENTATIONS DE LA 56e SESSION MINISTÉRIELLE

ANNEXES :

Annexe 1 : Cérémonie d'ouverture

- Allocution du Secrétaire général de la CONFEMEN
- Allocution de Madame Kandia CAMARA, Ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique
- Allocution de Monsieur Clément DUHAIME l'Administrateur de l'OIF
- Allocution de Monsieur Ahmat Khazali Açyl Ministre de l'Enseignement fondamental et de l'Alphabétisation du Tchad, Président en exercice de la CONFEMEN
- La remise du fanion de la CONFEMEN
- Discours du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité représentant le Premier Ministre

Annexe 2 : Communication des partenaires

- Intervention
- Intervention de Monsieur

Annexe 3 : Cérémonie de clôture

- Allocution du Secrétaire général de la CONFEMEN
- Allocution de Madame Kandia CAMARA, Ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique, Présidente en exercice entrant de la CONFEMEN
- Discours de clôture du Premier ministre de la Côte d'Ivoire

Annexe 4 : Motions de remerciements

Annexe 6 : Liste des participants

PREFACE

La CONFEMEN, depuis des décennies, contribue efficacement au dialogue politique en éducation en suscitant et produisant des réflexions et des échanges sur des thématiques qui sont d'actualité et en lien avec les problèmes majeurs que connaissent nos systèmes éducatifs. C'est ce qui fonde le développement de la thématique sur l'échec et le décrochage scolaires traitée lors de la 57e session ministérielle, tenue au Gabon, à Libreville en avril 2016..

Les réflexions et échanges ont abouti à la réalisation et à l'adoption d'un document de réflexion et d'orientation (DRO). Le DRO sur le thème de la 57e session ministérielle est donc le résultat d'un processus de consultations et de réflexion. La démarche a consisté, dans un premier temps, à réaliser une revue documentaire qui a permis de faire une synthèse des travaux de recherche sur le phénomène et dans un second temps, à solliciter la contribution des pays membres de la CONFEMEN sous forme d'expériences et de bonnes pratiques à partager pour juguler l'échec et le décrochage scolaires.

Les travaux des experts ont été partagés et enrichis lors des réunions techniques et statutaires de la CONFEMEN : la réunion du Bureau (Dakar, décembre 2015) le séminaire des correspondants nationaux (Maurice, février 2016) et la session ministérielle (Libreville, avril 2016).

Nous adressons nos sincères remerciements aux ministres et chefs de délégation à la réunion du Bureau et à la 57e session ministérielle pour leurs pertinentes contributions et pour l'adoption de ce document.

Nous adressons également nos remerciements aux correspondants nationaux de la CONFEMEN qui n'ont ménagé aucun effort pour la réalisation de cette activité, depuis le choix du thème jusqu'à l'adoption du document par les ministres de l'Education.

Nous adressons nos félicitations à toute l'équipe du Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN pour le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration de ce DRO et de façon particulière aux Conseillères en politiques éducatives, Mesdames Fatimata BA DIALLO et Carole GARCEAU et au Conseiller en communication, Monsieur Abobacar SY.

Au nom des États et gouvernements membres, nous adressons nos remerciements aux experts, Messieurs Jean Marie DE KETELE et Laurier FORTIN pour la réalisation de ce document.

Nous tenons également à rendre un hommage mérité à feu Amadou WADE DIAGNE, qui a aussi apporté sa contribution, en tant qu'expert en éducation, à l'élaboration du DRO de la 57e session ministérielle.

KI Boureima Jacques

Secrétaire général de la CONFEMEN

I. Rapport des réunions

Rapport de la réunion de la Commission administrative et financière

INTRODUCTION

La Commission Administrative et Financière (CAF) s'est réunie à l'hôtel Nomad de Libreville le 25 avril 2015. Cette réunion, essentiellement consacrée à l'examen des documents financiers, comptables et de programmation de la CONFEMEN, a enregistré la participation des Correspondantes et Correspondants nationaux des Etats et gouvernements membres du Bureau, des deux Commissaires aux comptes, du président du Comité scientifique du PASEC et de l'équipe du STP. Toutefois, l'on a noté l'absence des CN du Canada, du Tchad, de la Suisse, du Maroc, du Niger. Les travaux se sont déroulés selon les trois phases suivantes: la cérémonie d'ouverture, l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour et l'adoption du rapport.

1. Ouverture de la réunion et constitution du bureau

Deux interventions ont ponctué la cérémonie d'ouverture : celle du Ministre délégué auprès du Ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement technique du Gabon, M. NGUEMA MBOUMBA Janvier, suivie de celle du Secrétaire général de la CONFEMEN.

Le Secrétaire général de la CONFEMEN a remercié le Ministre délégué de l'éducation et les autorités gabonaises pour leur chaleureuse invitation. Il a rappelé les objectifs de la CAF en vue du rapport qui sera transmis à la conférence ministérielle.

Le Ministre délégué de l'éducation nationale du Gabon a souhaité la bienvenue aux délégations. Il a rappelé l'importance de la réunion de la CAF qui fournit des éléments d'appréciation du bon fonctionnement de la CONFEMEN en vue de la bonne mise en œuvre de son programme de travail.

Au terme de cette cérémonie protocolaire, Le SG a rappelé les statuts de la CONFEMEN. Le Bureau de la CAF a été constitué. La présidence a été confiée au CN de la côte d'Ivoire tandis que le CN de Wallonie-Bruxelles a été désigné à la fonction de rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux

Le STP a pris la parole pour présenter l'ordre du jour ; le calendrier des travaux a été adopté à l'unanimité.

3. Présentation du rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 2015

Les Commissaires aux Comptes ont produit un document synthétique de la mission de contrôle et de vérification des comptes de la CONFEMEN qu'ils ont effectuée du 7 au 11 mars 2016 au STP, siège de la CONFEMEN à Dakar, au Sénégal. Au terme de cette mission, « les états financiers annexés au rapport d'exécution financière du Plan d'actions 2015 de la CONFEMEN ont été jugés réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la CONFEMEN au 31 décembre 2015 et des résultats pour l'exercice clos à cette date ».

Pour ce qui concerne le suivi des recommandations 2015, ils ont suggéré de poursuivre la réflexion sur l'analyse de la nécessité de l'obligation de constituer un fonds de réserve en tenant compte de la dotation aux amortissements.

Concernant les constats et recommandations 2016, les commissaires aux comptes ont préconisé de :

- poursuivre la réflexion sur la mise à jour des statuts et le règlement administratif et financier ;
- d'élaborer de nouveaux manuels de procédures administratives, financières et comptables dans le contexte de la mise en œuvre de l'unicité de la comptabilité de la CONFEMEN ;
- de mener une réflexion sur la qualité de membre de la CONFEMEN, en cas de non-paiement de contributions de plus de 10 ans afin de limiter l'augmentation du stock desdits arriérés.

Les Commissaires aux Comptes ont remercié le Secrétaire général de la CONFEMEN et le personnel du STP pour l'accueil réservé, leur bonne collaboration et leur disponibilité.

4. Présentation des observations du STP sur le rapport des commissaires aux comptes

Le gestionnaire comptable a présenté les observations du STP.

Pour ce qui concerne le suivi des recommandations 2014, le STP a indiqué que l'élaboration du manuel de procédures administratives, financières et comptables, sera l'occasion de mener une réflexion pour adopter la meilleure formule permettant l'alimentation du fonds de réserve.

Le suivi des constats et recommandations 2015 a conduit aux observations suivantes :

- Le STP est favorable à la mise à jour des statuts et du règlement administratif et financier. Un consultant a été recruté dans cette optique ;
- Pour ce qui a trait à la mise à jour du système comptable, la CONFEMEN a procédé en janvier 2015 à la migration du logiciel Sage SARI vers celui de TOMPRO mieux adapté à la gestion de projets et de programmes. Le paramétrage du logiciel se poursuit selon les besoins des utilisateurs;
- La CONFEMEN poursuivra la mise en œuvre du plan de recouvrement des arriérés adopté lors de la 55^e session ministérielle qui s'est tenue à Ndjamena.

5. Etat de mise en œuvre du plan de recouvrement des arriérés des contributions statutaires

Un plan de recouvrement proposant 4 catégories a été adopté à la réunion du Bureau de Yaoundé en 2011. Son actualisation au 11 avril 2016 fait apparaître qu'un effort de résorption totale de leurs arriérés a été réalisé par un petit nombre de pays. Le problème reste cependant entier pour beaucoup d'autres. Le cumul des arriérés est de 602 990 481 CFA.

Les commissaires aux comptes soulignent que le recouvrement des arriérés de contribution pose des problèmes comptables et administratifs pour la CONFEMEN et questionnent la constitution même du fonds spécial de réserve. Les mêmes problèmes sont vécus dans les autres instances de la Francophonie.

La CAF a encouragé le STP à poursuivre le travail et recommande de :

- Poursuivre la réflexion sur la consolidation du fonds spécial de réserve ;
- Élaborer des mesures incitatives supplémentaires de recouvrement des arriérés, comme par exemple la constitution d'un plan d'apurement ou l'adoption d'une décote de la dette ;
- Mener une action concertée avec les autres instances de la Francophonie, en interpellant la Secrétaire générale de la Francophonie ;
- Impliquer le président en exercice de la CONFEMEN sur cette question ;
- Étudier la faisabilité d'impliquer les Ministres des finances dans les activités de la CONFEMEN ;
- S'appuyer sur les correspondants nationaux au travers de la proposition d'en revoir le rôle ;
- Mener des activités qui incitent les pays à participer davantage.

6. Adoption du rapport des commissaires aux comptes

Au terme des discussions, le rapport des commissaires aux comptes a été adopté et la CAF a recommandé que le quitus soit donné au Secrétaire général pour sa gestion de l'exercice 2015 ; un projet de résolution a été proposé au Bureau à cet effet.

7. Adoption du manuel de procédures de la CONFEMEN

Après avoir rappelé le contexte et la justification de la mise en place du manuel de procédures de la CONFEMEN, le contrôleur interne a présenté le document. Celui-ci décrit le processus de :

- traitement des opérations spécifiques de contrôle et de consolidation comptable et financière de la CONFEMEN ;
- mise en œuvre des opérations administratives, financières et comptables de la CONFEMEN dans le cadre de l'utilisation des ressources mises à disposition par les Etats membres et les Bailleurs.

Le manuel se compose de quatre parties principales, chacune d'elles comportant un certain nombre de sections spécifiques :

- ancrage Institutionnel de la CONFEMEN ;
- gestion Administrative ;
- gestion financière et Comptable ;
- Procédures de Contrôle Interne.

Le Secrétaire général a indiqué que le manuel, transmis tardivement, a été présenté en l'état pour information. Il s'agit d'un manuel global qui intégrera également le PASEC et la question des fonds délégués. Les délégations sont invitées à transmettre leurs commentaires et propositions d'amendement après la présente session. Il est prévu d'adopter formellement le manuel lors du prochain bureau en 2017.

8. Présentation des grands axes du projet de plan d'action 2017-2018 de la CONFEMEN

Au nom du Secrétaire général, le responsable du Pôle Communication a présenté le projet de plan d'action 2017-2018 de la CONFEMEN articulé autour des quatre axes suivants : (i) Appui aux politiques éducatives, (ii) Appui au pilotage de la qualité et de la gouvernance, (iii) Information et communication et (iv) Fonctionnement du STP. Le SG a souligné l'absence du cadre logique et du chronogramme qui seront complétés ultérieurement. Le gestionnaire comptable a présenté le budget du Plan d'action 2017-2018 de la CONFEMEN (dépenses et recettes).

Le commissaire aux comptes a fait remarquer que les résultats attendus de ce plan d'action sont tributaires des contributions.

Il a été proposé de prévoir dans le plan d'action de formuler les activités en termes de résultats.

Il a par ailleurs été recommandé au STP d'intégrer les activités et le budget du PASEC dans le plan d'action, une fois adoptés.

9. Examen de l'ordre du jour de la réunion du bureau

L'ordre du jour du bureau a été présenté par le STP et adopté par la CAF. Le bureau se terminera vers 13.00 afin de pouvoir procéder à l'ouverture officielle de la conférence des Ministres.

10. Examen du projet de relevé de décisions du Bureau

Le STP a présenté le projet de relevé de décisions du Bureau. Des modifications formelles y ont été apportées avant son adoption par la CAF.

Une demande de retour à l'alternance entre les pays du Sud et du Nord concernant l'organisation des prochaines sessions ministérielles a été formulée ainsi qu'une meilleure

concertation entre les pays des différentes zones géographiques pour la représentation au bureau.

Questions diverses

Le Secrétaire général a demandé aux délégations de faire part de leur intention de participer à la prochaine évaluation groupée du PASEC. Les pays suivants ont fait part de leur intérêt : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Liban, Madagascar, Mali, Maurice, Togo.

Le STP prévoit une participation totale de vingt pays, incluant les 10 Etats ayant participé à l'évaluation 2014.

11. Lecture et adoption du rapport de la CAF

Le rapport est lu et adopté par la CAF et sera soumis à la réunion des Correspondantes et Correspondants nationaux.

Fait à Libreville, le 25 avril 2016

La CAF

**RAPPORT DE LA RÉUNION DES CORRESPONDANTS NATIONAUX DES ÉTATS ET
GOUVERNEMENTS MEMBRES DE LA CONFEMEN DE LA 56^e SESSION
MINISTÉRIELLE**

INTRODUCTION

La réunion des correspondantes et correspondants nationaux de la CONFEMEN s'est tenue le 26 avril 2016, à Libreville (GABON). Pas moins de 23 États et gouvernements membres étaient représentés.

La réunion a été ouverte par le secrétaire général de la CONFEMEN, M. Jacques Boureima KI, et le ministre de l'Éducation nationale et de l'enseignement technique du Gabon, M. Florentin MOUSSAVOU, qui a souligné l'importance des enjeux qui seront abordés lors de la 57^e session ministérielle, dont la thématique *Vers la réussite pour tous : résoudre la crise de l'apprentissage dans les pays francophones en luttant efficacement contre l'échec et le décrochage scolaire* rejoint les préoccupations de tous.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR / SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS/ RECOMMANDATIONS

1. Adoption de l'ordre du jour

Le président de la réunion a soumis le projet d'ordre du jour qui a été adopté, après l'ajout d'un point visant l'adoption de la Charte de la gouvernance sur les systèmes éducatifs des pays membres de la CONFEMEN.

2. Bilan :

- **Présentation du bilan des activités 2014-2015 et du rapport partiel 2016 de la CONFEMEN**

Les CN ont eu l'occasion d'entendre une présentation sur principales activités du Plan d'action qui ont été réalisées, qui vise à consolider les acquis et répondre aux nouveaux défis des systèmes d'éducation.

- **Présentation du plan d'action du PASEC 2017-2021**

Le plan d'action 2017-2021, élaboré autour de cinq grands axes de développement (Évaluations internationales; Renforcement des capacités nationales et réponses aux demandes spécifiques : Production de connaissance : recherches et études; Communication; Gouvernance et gestion de programme), a été présenté et les discussions ont essentiellement porté sur la nécessité de diversifier les sources de financement du PASEC et le recours à de l'expertise externe.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR / SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS/ RECOMMANDATIONS

- **État de mise en œuvre des évaluations groupées du PASEC et perspectives**

Le SG a fait appel aux pays pour vérifier leur intention de participer. Ainsi, 14 pays ont manifesté leur intérêt (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Côte d'Ivoire, Liban, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, République démocratique du Congo, République démocratique populaire du Lao, Tchad et Togo).

3. Présentation du rapport de la CAF

Le rapporteur de la CAF a présenté les points saillants de la rencontre. Un résumé sera présenté lors de la réunion du bureau.

4. Présentation du rapport du Séminaire des CN à Maurice

Le président du séminaire a présenté les points saillants de la rencontre.

5. Perspectives :

- **Présentation du Plan d'action de la CONFEMEN 2017-2018**

Le secrétaire général a fait un bref rappel des grands enjeux de la CONFEMEN, notamment le contexte actuel de l'Éducation 2030 sur le plan international et a rappelé les quatre grands axes du Plan d'action 2015-2016, de même que le budget. Une suggestion a été formulée concernant la nécessité de dégager dans le document du Plan d'action les grandes priorités en fonction du budget disponible.

- **Présentation du projet d'observatoire de la CONFEMEN sur la qualité de l'éducation**

Une présentation du projet pilote de l'Observatoire, qui vise le suivi de la qualité de l'éducation au niveau de huit pays (Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali, Maurice, Madagascar, Cameroun, République démocratique du Congo et Liban), a été effectuée. Le budget est estimé à 904 085 euros. Lors des discussions, il a été convenu de la nécessité d'examiner et de discuter de la faisabilité, pour les pays participants, de cotiser à hauteur de 30 %. Il a aussi été relevé que le nombre d'indicateurs choisis aurait un impact sur le dispositif de traitement des données au niveau des pays et que cela nécessiterait de mobiliser des ressources importantes.

6. Présentation du document sur le thème de la 57^e session ministérielle « *Vers la réussite pour tous : résoudre la crise de l'apprentissage dans les pays francophones en luttant efficacement contre l'échec et le décrochage scolaires* »

Trois experts, M. Jean-Marie De Ketele, M. Laurier Fortin et M. Amadou Wade Diagne ont présenté le projet de note de réflexion et d'orientation pour lutter contre l'échec et le décrochage scolaire, et formulé des propositions de recommandations. Une synthèse des présentations sera présentée aux

POINTS À L'ORDRE DU JOUR / SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS/ RECOMMANDATIONS
ministres.

7. Adoption du projet de Charte de la gouvernance

Il a été convenu que le projet de Charte serait retravaillé, notamment pour le rendre plus concis et le situer davantage aux niveaux des grands principes et des valeurs. Le projet sera présenté dans ses grandes lignes aux ministres pour une première appréciation, et il leur sera demandé de donner le mandat de finaliser le projet et de le faire adopter par le prochain Bureau.

Adoption des conclusions du comité ad hoc sur l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF)

Le document rédigé par le Comité ad hoc sur l'IFEFF a été présenté et il a été convenu qu'il serait présenté aux ministres, incluant ses recommandations, notamment en ce qui concerne la révision des statuts de l'IFEFF.

✓ **Propositions de thèmes pour la 58^e session ministérielle**

À la lumière des discussions sur les thèmes possibles, les CN recommandent que soit soumis aux ministres deux choix de thèmes reformulés, par ordre de priorités :

- ✓ Stratégies pour une éducation à la citoyenneté mondiale et au développement durable : comment former les élèves aux compétences pour le vivre ensemble au 21^e siècle?
- ✓ La promotion de l'enseignement préscolaire dans le système éducatif : un défi majeur pour la qualité;

8. Examen de l'ordre du jour de la Conférence ministérielle

Le projet d'ordre du jour de la Conférence ministérielle a été examiné et adopté sous réserve d'amendements.

9. Questions diverses

Le CN du Gabon fait le point sur la cérémonie d'ouverture de la 57^e Session ministérielle du 27 avril et sur le dîner spectacle du 28 avril.

10. Lecture et adoption du rapport de la réunion des CN

Le rapport est adopté.

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU BUREAU DE LA 56^e SESSION MINISTÉRIELLE
DE LA CONFEMEN**

POINTS À L'ODRE DU JOUR : Discussions et décisions/recommandations

1. Ouverture de la réunion

Après avoir souhaité la bienvenue, la présidente en exercice de la CONFEMEN, la ministre de l'Éducation nationale de la Côte d'Ivoire, a déclaré ouverte la réunion du bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente a présenté l'ordre du jour de la réunion. Les ministres et chefs de délégation l'ont adopté.

3. Présentation, discussions et adoption du rapport de la Commission administrative et financière (CAF) et du projet de budget

Le rapporteur a présenté le rapport de la CAF. Il a fait état du rapport des commissaires aux comptes. Ces derniers ne relèvent aucune irrégularité dans les états financiers et formulent des recommandations portant sur la constitution du Fonds de réserve et le plan de recouvrement des arriérés.

Au terme des travaux, la CAF a formulé les recommandations suivantes :

- Poursuivre la réflexion sur la consolidation du fonds spécial de réserve ;
- Élaborer des mesures incitatives supplémentaires de recouvrement des arriérés, comme par exemple la constitution d'un plan d'apurement ou l'adoption d'une décote de la dette ;
- Mener une action concertée avec les autres instances de la Francophonie, en sollicitant l'appui de la Secrétaire générale de la Francophonie ;
- Impliquer le président en exercice de la CONFEMEN sur cette question ;
- Étudier la faisabilité d'impliquer les Ministres des finances dans les activités de la CONFEMEN ;
- S'appuyer sur les correspondants nationaux au travers de la proposition d'en revoir le rôle ;
- Mener des activités qui incitent les pays à participer davantage.

Par ailleurs, elle a formulé la recommandation suivante concernant le plan d'action 2017-2018 de la CONFEMEN :

- formuler les activités en termes de résultats et intégrer les activités et le budget du PASEC dans le plan d'action, une fois adoptés.

Le Secrétaire général présente le Budget du plan biennal 2017-2018 de la CONFEMEN, au plan des dépenses et des recettes, qui totalise un montant de 1 579 741 000 FCFA (2 408 300 euros). Il fait part de certaines activités phares qui seront mises en œuvre par la CONFEMEN au cours de cette période, notamment l'observatoire pour la qualité de l'éducation et l'évaluation groupée PASEC 2019. Le budget du PASEC sera intégré ultérieurement.

Le Bureau a félicité les membres de la CAF ainsi que le secrétaire général et son équipe pour le travail accompli.

Décisions

Le rapport de la CAF et le Budget du plan biennal 2017-2018 de la CONFEMEN est adopté et le quitus est donné au secrétaire général pour sa gestion de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

4. Présentation du rapport de la réunion des correspondantes et correspondants nationaux (CN) et adoption des conclusions du comité ad hoc sur l'IFEF

Le rapporteur a présenté le rapport de la réunion des CN. Outre les conclusions relatives au rapport d'activités et à l'état de mise en œuvre de la deuxième phase des évaluations groupées du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC), il a mis l'accent sur le Plan d'action 2017-2018, relaté les observations des correspondants nationaux au regard du projet de Document de réflexion et d'orientation et fait part des propositions du thème de la 58^e session ministérielle. Enfin, il a présenté la recommandation retenue pour ce qui a trait à la complémentarité IFEF et CONFEMEN.

Les correspondants nationaux ont adressés les recommandations suivantes au Bureau :
Concernant le Plan d'action 2017-2018 de la CONFEMEN:

- continuer les efforts de diversification des sources de financement du PASEC ;
- dégager dans les grandes priorités en fonction du budget disponible.

Concernant la mise en place du projet pilote de l'Observatoire sur la qualité de l'Éducation :

- examiner et discuter de la faisabilité, pour les pays participants, de cotiser à hauteur de 30 %.

Concernant le projet de Charte de la gouvernance :

- confier aux CN le mandat de finaliser le projet et de le soumettre au prochain bureau pour adoption.

Concernant l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF) :

- présenter aux ministres les recommandations du comité ad hoc sur l'IFEF, incluant ses recommandations, notamment en ce qui concerne la révision des statuts de l'IFEF.

Concernant le thème de la 58^e session ministérielle :

- proposer les deux thèmes suivants, par ordre de priorité :
 - ✓ Stratégies pour une éducation à la citoyenneté mondiale et au développement durable : comment former les élèves aux compétences pour le vivre ensemble au 21^e siècle?
 - ✓ La promotion de l'enseignement préscolaire dans le système éducatif : un défi majeur pour la qualité.

Décision

Après avoir félicité les CN pour le travail accompli, le Bureau a adopté le rapport.

Adoption des conclusions du comité ad hoc sur l'IFEF

Le secrétaire général rappelle les démarches qui ont conduit à l'élaboration des conclusions formulées par le Comité ad hoc et présente un résumé des missions de l'IFEF. Il présente également les points de complémentarité et de chevauchements entre l'IFEF et la CONFEMEN identifiés, de même que les recommandations formulées par les CN. La présidente rappelle l'importance de la synergie entre les deux organisations, qui doivent s'appuyer mutuellement.

Lors des discussions, les points suivants sont soulevés :

- ✓ la nécessité de clarifier le positionnement de la CONFEMEN, de l'OIF et de l'IFEF dans le dispositif institutionnel de la Francophonie.
- ✓ le caractère technique de l'IFEF, organe subsidiaire de l'OIF qui ne se situe pas au même niveau que la CONFEMEN. Il est souhaité que le caractère technique de l'IFEF soit inscrit dans les statuts de l'IFEF.
- ✓ On déplore que les ministres de la CONFEMEN n'aient pas été consultés, et qu'un document de l'OIF ait présenté le PASEC comme un programme devant être transféré à terme à l'IFEF.
- ✓ la question d'un financement éventuel de l'IFEF par la CONFEMEN soulève plusieurs questions. Ceci pourrait être clarifié dans les statuts de l'IFEF à l'aide d'un addendum.
- ✓ l'IFEF, en tant qu'outil technique, doit être au service de l'éducation dans l'espace francophone, avec efficacité et en complémentarité avec la CONFEMEN.
- ✓

5. Examen de l'ordre du jour de la Conférence ministérielle

Le secrétaire général a présenté l'agenda de la conférence ministérielle.

L'ordre du jour de la réunion de la 57^e session ministérielle est adopté avec l'amendement concernant la présentation et la discussion relative aux recommandations du Comité ad hoc sur l'IFEF, et sous réserve d'autres amendements qui pourraient être apportés par la 57^e session ministérielle.

6. Relevé de décisions de la 56^e session ministérielle

Le secrétaire général a présenté le projet de relevé de décisions de la 57^e session ministérielle. Le Bureau recommande l'adoption du relevé des décisions de la 57^e session ministérielle sous réserve d'amendements.

7. Questions diverses

Le ministre de l'Éducation nationale et de l'enseignement technique du Gabon donne des précisions concernant le déroulement de la cérémonie d'ouverture officielle de la 57^e session ministérielle de la CONFEMEN et du dîner de gala offert par le premier ministre du Gabon qui se tiendra le jeudi 28 avril à 20h.

8. Lecture et adoption du rapport de la réunion du Bureau

Le rapporteur, assisté de la présidente de la séance, a présenté le rapport de la réunion du Bureau.

Le rapport est adopté avec les amendements.

Interventions des partenaires

<p style="text-align: center;">RELEVÉ DE DÉCISIONS ET DE RECOMMANDATIONS 56^{ème} SESSION MINISTÉRIELLE DE LA CONFEMEN</p>
--

Le présent relevé des décisions de la 57^{ème} session ministérielle, soumis à l'adoption des ministres de l'Education des Etats et gouvernements membres de la CONFEMEN, émane des échanges et des recommandations des réunions suivantes :

- la réunion de la Commission administrative et financière (CAF), le 25 avril 2016;
- la réunion des Correspondants nationaux de la CONFEMEN, le 26 avril 2016;
- la réunion du Bureau de la CONFEMEN, le 27 avril 2016.

Session ministérielle – 57/2016/ -D001 : Adoption du rapport du Bureau

Le rapport du Bureau est adopté ainsi que le relevé de décisions et de recommandations.

Session ministérielle– 57/2016/ D002 : Adoption du rapport technique et financier de la CONFEMEN pour l'année 2015

Le rapport technique et financier de la CONFEMEN est adopté par la Conférence ministérielle et le quitus est donné au Secrétaire général pour sa gestion de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Session ministérielle – 57/2016/-D003 : Adoption du plan d'action biennal 2017 – 2018 de la CONFEMEN et de son budget

Le plan d'action et le budget 2017-2018 sont adoptés sous réserve de la prise en considération des amendements mentionnés dans les rapports de la CAF et du Bureau. Le budget du plan d'action biennal 2017- 2018 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de un milliard cinq cent soixante-dix-neuf millions sept cent quarante et un mille francs CFA (1579 741 000 FCFA), soit en euros deux millions quatre cent huit mille trois cents (2 408 300 euros).

Session ministérielle– 57/2016/-D004 : Adoption du plan stratégique du PASEC

Le plan stratégique du PASEC a été adopté et les activités relatives à la période 2017- 2018 seront réalisées dans le cadre du plan d'action biennal de la CONFEMEN. Le budget de ce plan d'action 2017- 2021 sera établi sur la base du budget standard présenté et du nombre de pays ayant formalisé leur candidature.

La Conférence ministérielle invite les pays qui ont participé à l'évaluation PASEC2014 à accompagner la publication des rapports nationaux par la mise en œuvre d'un plan de communication pour une large diffusion des résultats au niveau national.

Session ministérielle- 57/2016/D005 : Adoption du projet pilote de l'Observatoire de la qualité

La Conférence ministérielle a donné son accord pour la mise en œuvre du projet pilote de l'Observatoire de la qualité de l'éducation.

Session ministérielle–57/2016-D006 : Adoption de la Charte de la gouvernance des systèmes éducatifs de la CONFEMEN

La Conférence ministérielle a donné mandat au Secrétaire général de la CONFEMEN, en rapport avec les Correspondants nationaux de finaliser la Charte de la gouvernance des systèmes éducatifs de la CONFEMEN et de le soumettre au prochain Bureau pour validation.

Le dispositif de suivi de la mise en œuvre des engagements sera intégré aux activités liées à la mise en œuvre de l'Observatoire.

Session ministérielle –57/2016-D007 le document de réflexion et d'orientation (DRO) sur le thème de la 57^e session ministérielle

Le projet de Document de Réflexion et d'Orientation (DRO) portant sur le thème de la 57^{ème} session ministérielle, est adopté sous réserve de la prise en compte des amendements.

Session ministérielle – 57/2016/ -D008 : Choix du thème de la 58^e session ministérielle

Le thème suivant est retenu pour la 58^{ème} session ministérielle:

« La prise en compte de l'enseignement préscolaire dans le système éducatif : un défi majeur pour la qualité »

La Conférence ministérielle mandate le STP et le Bureau de finaliser la formulation du thème.

Session ministérielle– 57/2016/-D009 : Renouvellement du Bureau et lieu des prochaines réunions de l'intersession

Le nouveau Bureau de l'intersession 2017-2018 est composé comme suit :

- Président : Gabon
- 1^{er} Vice-Président : **à déterminer**
- 2^e Vice-président : Côte d'Ivoire
- Le rôle de Rapporteur général sera assuré par le Canada Québec

Les membres permanents sont : Canada, Canada/Nouveau-Brunswick, Canada/Québec, Fédération Wallonie Bruxelles, France, Suisse et Sénégal.

Les pays membres du bureau, choisis par aire géographique sont :

- aire géographique Afrique subsaharienne ouest : Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Bénin
- aire géographique Afrique subsaharienne centre : Gabon, Cameroun, Burundi

- aire géographique Afrique subsaharienne Est/Océan indien : Maurice
- autres aires géographiques (Asie - pacifique, Maghreb, Proche Orient, Europe centrale et orientale, Antilles) : Liban, Roumanie, Maroc

Session ministérielle – 57/2016/-D010 : Versement régulier et à temps des contributions statutaires par les pays

La Conférence ministérielle recommande que tous les pays membres de la CONFEMEN se mettent à jour de leurs contributions statutaires de manière régulière et à temps.

Session ministérielle – 57/2016/-D011 : Versement régulier et à temps des contributions pour la mise en œuvre de PASEC2019 par les pays

La Conférence ministérielle recommande que tous les pays concernés par l'évaluation PASEC2019 se mettent à jour de leurs contributions, de manière régulière et à temps.

Session ministérielle – 57/2016/-D012 : Recommandations concernant l'IFEF

Concernant l'IFEF, les ministres et chefs de délégation de la CONFEMEN ont convenu que :

- ils ne s'opposent pas à la mise en place l'IFEF;
- que la position du PASEC au sein de la Francophonie doit être guidée par un souci d'efficacité, et en conséquence le PASEC doit demeurer à la CONFEMEN pour le moment;
- que le président en exercice adresse à la secrétaire générale de la Francophonie une lettre pour proposer la création du Comité ad hoc afin de finaliser les amendements aux statuts de l'IFEF, en le campant dans son rôle technique, en retirant les missions redondantes et en identifiant les points de complémentarités entre l'IFEF et la CONFEMEN. Le Comité ad hoc devra faire rapport.
- Il est nécessaire de préciser dans la Charte de la Francophonie le rôle des Conférences ministérielles et positionner les instances techniques en matière d'éducation.
- Le président en exercice de la CONFEMEN écrira au président de la Conférence ministérielle de la Francophonie afin de lui transmettre ces recommandations.

Session ministérielle – 57/2016/-D013 : projet « Libres ensembles » de l'OIF

La Conférence ministérielle donne mandat au Secrétaire général de proposer un plan d'appui de la CONFEMEN, à la campagne francophone « Libres ensembles » lancée par la Secrétaire générale de la Francophonie en mars 2016 dans le cadre de la promotion des valeurs du vivre ensemble pour la paix.

Session ministérielle–57/2016-D014. Manuel de procédures administratives, financières et comptables de la CONFEMEN

Le Bureau donne mandat au Secrétaire général de la CONFEMEN de poursuivre la finalisation du Manuel de procédures administratives, financières et comptables de la CONFEMEN

Session ministérielle–57/2016-D015: Adoption du rapport de la 57^e session de la Conférence ministérielle

Le rapport de la 57^{ème} Conférence ministérielle est adopté ainsi que le relevé de décisions et de recommandations.

NB: Le Bureau et le Secrétariat Technique Permanent (STP) de la CONFEMEN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du suivi de la mise en œuvre de ces décisions. Un compte rendu sera fait au Bureau et à la prochaine session ministérielle.

RECOMMANDATIONS SUR LE THEME DE LA 57^e SESSION MINISTERIELLE DE LA CONFEMEN

« Vers la réussite pour tous : résoudre la crise de l'apprentissage dans les pays francophones en luttant efficacement contre l'échec et le décrochage scolaires »

1. Mettre en place une gouvernance multi-niveaux articulée autour d'objectifs partagés, restreints et atteignables, pour améliorer la qualité des apprentissages et lutter contre le décrochage scolaire
2. Promouvoir à chaque niveau du système éducatif (établissements, circonscriptions, ministère) un leadership collectif partagé qui met en mouvement tous les acteurs en vue d'améliorer les apprentissages de tous les élèves et lutter contre le décrochage scolaire, et qui vise à améliorer les pratiques mises en place par les échanges d'expériences
3. Planifier une décentralisation et une autonomisation effective, par la responsabilisation collective, la participation aux prises de décisions, le soutien et la reconnaissance des autorités
4. Planifier et financer une étude scientifique permettant d'élaborer un modèle explicatif du décrochage scolaire sur la base de données récoltées dans les pays du Sud et traitées avec des techniques méthodologiquement adéquates
5. Mettre en place une solide formation initiale et continue qui se traduit par :
 - Une maîtrise de la matière
 - La passion pour la transmettre
 - Une participation active dans l'apprentissage
 - La conviction que les élèves à risque peuvent réussir et persévérer au niveau scolaire
 - Une relation respectueuse et significative avec les élèves
6. Mettre en place des dispositifs adaptés de soutien et d'accompagnement des enseignants et des chefs d'établissement pour:
 - Leur permettre d'identifier par des procédures adéquates les facteurs de risque de décrochage scolaire et les élèves qui cumulent les risques

- Leur permettre de partager leurs expériences, non seulement les difficultés mais aussi les pratiques diversifiées mises en place pour améliorer les apprentissages et lutter contre les décrochages scolaires, et ainsi créer des leaderships collectifs

7. Analyser, dès leur parution et avec toutes les catégories d'acteurs du système éducatif, les résultats des épreuves externes, internationales et nationales, dans le but de se fixer quelques objectifs prioritaires réalistes pour améliorer la qualité des apprentissages et lutter contre le décrochage scolaire

8. Mettre à la disposition des acteurs locaux et intermédiaires, le plus rapidement possible et sous des formes exploitables au niveau concerné, les résultats des évaluations externes (nationales et internationales) pour leur permettre de conduire collectivement des analyses et des évaluations complémentaires contextualisées qui donnent sens aux résultats dégagés et qui doivent déboucher sur des dispositifs réalistes d'amélioration de la qualité des apprentissages et de lutte contre le décrochage scolaire

9. Améliorer le matériel indispensable pour mieux enseigner et apprendre, notamment dans les établissements comportant des populations fragilisées ou à risque de décrochage scolaire

10. Etablir un espace et une organisation scolaire qui précisent les valeurs, les croyances, les rites et les normes qui régissent tant le personnel que les élèves favorisant ainsi la qualité de vie à l'école

11. Aménager un environnement scolaire réellement éducatif au plan de la sécurité, de l'hygiène, de la santé et de la citoyenneté

12. Les élèves à risque de décrochage scolaire doivent être identifiés à partir des facteurs de risque présents dans l'école et dans sa communauté

13. Les programmes de prévention doivent découler des connaissances empiriques et scientifiques et non des croyances non fondées ou des habitudes de faire dans une école

Annexes I

**DISCOURS DE MONSIEUR KI BOUREIMA JACQUES,
SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFEMEN**

DISCOURS DE

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MADAME MADAME KANDIA CAMARA, MINISTRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

MONSIEUR

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

LA REMISE DU FANION DE LA CONFEMEN

DISCOURS DU MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ REPRÉSENTANT LE
PREMIER MINISTRE